

Le groupement d'employeurs :
Pourquoi, comment, quelles actions ?

Cadre

Loi de 2000, imposant un cadre strict mais léger :

- Association d'entreprises sous la **forme d'un GIE**
- **Agréée** par le Ministre de l'emploi
- Pour des **CDI à temps plein** exclusivement
- Avec un **objet social unique**
- *Offerts à des DE difficiles à placer*

Implications

- Complémentarité d'occupation
- Même besoin en compétences
- Proximité géographique
- Présence d'un tiers pour une gestion professionnelle, de LT

Difficultés

- Méconnaissance
- Méfiance
- Cadre législatif
- Délai de mise en œuvre

... qui n'empêchent pas d'avancer !..

Actions à réaliser

pour faciliter la création, le développement des GE

Au sein du CADRE donné :

Développement des partenariats :

Gal, ADL, CCI, AST, pôles de compétitivité...

Partager les besoins : mise en place d'une DB publique

Sur le CADRE donné :

Lobbying -> CRGEW

Facteurs de succès/d'échec

Succès :

- Confiance
- Bienveillance
- Souplesse
- Habitudes de mutualisation
- Gestion professionnelle

Echec :

- Mauvais recrutement du travailleur
- Partenaire(s) peu fiable(s)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!